



objet trouvé dans une chambre d'ehpad

Par **patsy75020**, le **09/10/2022** à **13:35**

Bonjour,

Lorsque ma maman est arrivée en mai 2021 dans un ehpad, elle a trouvé une montre cachée dans une armoire de toilette qu'elle a remis à la directrice de l'ehpad. A ce jour, personne ne l'a réclamée et elle est soit disant dans le coffre de l'établissement;

Comment s'applique le droit dans ce cas là?

Merci par avance.

Cordialement,

Anonymisation

Par **janus2fr**, le **09/10/2022** à **13:38**

Bonjour,

[quote]

Comment s'applique le droit dans ce cas là?

[/quote]

Que voulez-vous savoir exactement ?

Par **Marck.ESP**, le **09/10/2022** à **14:07**

Bonjour

Normalement, les dépôts sont enregistrés inscrits dans un registre lorsque l' objet est déposé auprès de la direction de l'établissement, cette dernière tient le bien à la disposition de son (sa) propriétaire ou devrait prendre contact avec la famille du dernier occupant de la chambre.